

# Henri LABALME

Par : Roland Tatreaux



Service historique de la Défense, Caen

- Informations
  - Nom : LABALME
  - Prénom(s) : Henri

- Etat civil
  - Date de naissance : 20/04/1906
  - Ville de naissance : La Chapelle-de-Guinchay
  - Département de naissance : Saône-et-Loire
  - Pays de naissance : France
  - Profession avant guerre :
    - mécanicien
  - Date de décès : 24/12/1991
  - Lieu de décès : Mâcon (Saône-et-Loire)

- Arrestation et condamnation
  - Date d'arrestation : 06/07/1943
  - Lieu d'arrestation : La-Chapelle-de-Guinchay
  - Département d'arrestation : Saône-et-Loire
  - Motif(s) de condamnation :
    - Activité communiste
  - Parcours carcéral :
    - Mâcon
    - Lyon
    - Eysses
    - Compiègne

- Eysses
  - Numéro d'écrou à Eysses : 2666
  - Motif de la levée d'écrou : Remis aux autorités allemandes
  - Date de la levée d'écrou : 30/05/1944

- Déportation
  - Déporté
  - Lieu de départ : Compiègne
  - Date de départ : 18/06/1944
  - Parcours concentrationnaire :
    - Dachau
    - Allach (Kdo Dachau)
  - Matricule : 73608
  - Situation en 1945 : Libéré
  - Date : 30/04/1945
  - Lieu : Allach

## Biographie

Henri Joseph Labalme est né le 20 avril 1906 à La Chapelle-de-Guinchay (Saône-et-Loire), fils de Marianne, couturière, et de père non dénommé. Il a un demi-frère et deux demi-sœurs issus d'une précédente union légitime de sa mère avec Corsin Benoît. Le 10 mai 1926, il est appelé comme soldat du contingent et affecté au 9e escadron du train. Dix-huit mois plus tard, le 10 novembre 1927, il est libéré. En 1933, il fait une période de trois semaines à la 35e compagnie du train et, en mars 1938, classé service auxiliaire par la commission de réforme de Mâcon.

Quand les Allemands envahissent la France, Henri Labalme, est artisan mécanicien à Pontanevaux (lieudit de la Chapelle-de-Guinchay). Rappelé à l'activité le 29 août 1940, il est affecté au CMT n° 8 (centre de mobilisation du train) à Dijon et passe à la Compagnie auto 315 ledit jour. Fait prisonnier le 28 mai 1940 à Lille, il est interné au Stalag IV B, matricule n° 31 673/III B. Le 8 juin 1941, il est rapatrié sanitaire car inapte au travail et démobilisé le 7 juillet. Le 10 février 1942, il est réformé définitif sans pension par le centre de réforme de Lyon.

Membre du Parti communiste dissous, il entre en Résistance en mars 1942 en distribuant des tracts faisant état d'un « secours populaire constitué dans [la] région se [proposant] de venir en aide, chaque mois, aux familles de patriotes emprisonnés qui ont lutté pour la libération de la France. ». Le 5 janvier 1943, il s'engage au sein du 1er groupe de FTP à Pontanevaux. Il se voit attribué la mission de répartiteur et distributeur de ses tracts. Il officie aussi comme indicateur et recruteur dans son sous-secteur. On lui confie la liaison

avec les Mouvements unis de Résistance (MUR). Comme garagiste, c'est tout naturellement qu'il hérite de la charge de l'entretien et des réparations des véhicules servant à la Résistance. À ce titre, sa hiérarchie le somme de rester disponible à tout moment pour s'acquitter au plus vite de cette tâche. C'est pourquoi, il refuse de prendre la garde de la voie et, le 5 avril 1943, sera condamné à 40 jours de prison par le tribunal correctionnel de Mâcon pour « refus d'obtempérer à un ordre de réquisition. ». Son garage sert aussi de cache d'armes.

Le 7 mars 1943, il participe au déraillement d'un train en gare de Pontanevaux. Toutes ces activités lui valent, de la part de ses chefs, Marcel Chadebech ex Cdt Carron et François Cuissard, alias lieutenant-colonel Grenier, le grade d'adjudant faisant fonction de chef de détachement. Le 6 juillet 1943, sur dénonciation, il est arrêté à son domicile par la police française. Emmené à la gendarmerie de Pontanevaux, il y est molesté, puis est conduit au commissariat de Mâcon pour un second interrogatoire. Incarcéré au soir de son arrestation à la maison d'arrêt de Mâcon, il est transféré à la maison d'arrêt Saint Paul à Lyon le 21 octobre 1943. Le 9 novembre 1943, il est jugé par la section spéciale près de la cour d'appel de Lyon, et condamné « pour activité communiste » à 2 ans de prison et 3 600 francs d'amende. Le 9 décembre, il est écroué à la maison centrale d'Eysses (Préau n°1), sous le n° d'écrou 2 666. Il participe à la bataille des 19 et 20 février 1944 (attestation du Dr Fuchs Stéphane et de M. Prunières Raymond).

Le 30 mai 1944, il est remis aux autorités allemandes et transféré à Compiègne d'où, le 18 juin, il est déporté au camp de concentration de Dachau. Il y arrive le 20 et est immatriculé sous le n° 73 608. Le 26 août, il est affecté au *kommando* d'Allach. Libéré le 30 avril 1945 par les troupes américaines, il doit rester au camp jusqu'au 24 mai avant d'être rapatrié sur Lyon, via Annemasse et arrive à Mâcon le 4 juin 1945. À la Chapelle-de-Guinchay, il reprend son activité de mécanicien auto et c'est là que le 29 avril 1948, il convole en justes noces avec mademoiselle Usinabia Natalina Milena. Il décède le 24 décembre 1991 à Mâcon.

Un certificat d'appartenance aux FFI qui lui fut délivré le 12 avril 1946, pour la période allant de janvier 1943 au 6 juillet 1943, au titre des FFI de Saône-et-Loire, sera purement et simplement annulé, la matérialité des faits n'ayant pas été suffisamment établie malgré pléthore d'attestations. En conséquence, l'attribution d'un grade de sergent-chef, en date du 18 février 1947, avec prise de rang au 1er juillet 1943, considérée comme rendue à tort, son activité dans la Résistance n'ayant pas le caractère FFI, est annulée. Le 25 avril 1952, il se voit délivré un certificat d'appartenance aux FFI, pour la période allant du 9 décembre 1943 au 30 mai 1944, au titre du bataillon de la centrale d'Eysses et par décision du 23 décembre 1954, son grade de sergent-chef lui est réattribué avec prise de rang au 29 mai 1944. Son calvaire n'est pas terminé. Reconnu déporté politique en date du 30 octobre 1953, carte 1116.07806, Labalme Henri demande la reconnaissance au

titre de déporté résistant. C'est un long parcours judiciaire qui s'engage. Après de nombreuses procédures, il obtient le 17 octobre 1957 ce titre de déporté résistant, carte n° 1016.31014, pour une période d'internement allant du 6 juillet 1943 au 29 mai 1944 et de déportation du 30 mai 1944 au 1er juin 1945 et considéré comme blessé le 30 mai 1944. La carte de combattant volontaire de la Résistance lui est délivrée le 27 décembre 1954 par le service départemental de Saône-et-Loire. Nommé à l'ordre de la division, il est titulaire de la Croix de guerre 39-45 avec étoile d'argent (ordre général n° 7 de la 7ème armée du 28 mars 1947). Il est aussi titulaire de la médaille militaire (décret du 10 avril 1959, paru au JORF le 17 courant), et de la croix de combattant volontaire de la Résistance (décision n° 765 du 23 juin 1958).

## Bibliographie

André Jeannet, Mémorial de la Résistance en Saône-et-Loire : Biographie des résistants, p.229